

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3017

29 décembre 2007

SOMMAIRE

Acamar S.à r.l.	144783	Griffin Metropolitan S.à r.l.	144816
Agora S.à r.l.	144805	Halltex Luxemburg, G.m.b.H.	144782
American Trade Center Europe A.G. ...	144810	Immo-Charlotte S.A.	144809
Armatek S.à.r.l.	144806	Instal-Fit S.à r.l.	144782
Association Culturelle Turco-Luxembourgeoise	144811	Intervallum Engineering S.à r.l.	144812
Batichimie	144813	Intervallum S.à r.l.	144812
Batichimie-Travaux S.à r.l.	144814	IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S.à r.l.	144772
Bellevue Real Estate Development S.A.	144804	Lagos S.à r.l.	144783
Breeze Finance S.A.	144808	Media Lario International S.A.	144807
Café Pins S.à.r.l.	144782	New Automotive s.à.r.l.	144805
Chapes Modernes S.A.	144814	Nostrum S.A.	144807
Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A.	144815	NTG Holdings S.A.	144805
Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A.	144815	Penkford Holding S. à r.l.	144771
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A.	144770	Philippe Paladi International, s.à r.l.	144813
Concept Consulting Sàrl	144810	Pro-Inn S.A.	144783
Coronas Investment S.A.	144809	R.T.I. S.à.r.l.	144805
Domus Flavia Investments Ltd	144770	S.C.I. St. SABIN	144809
Doranda S.A.	144812	Sicav Euro Continents	144816
EMC Group S.à r.l.	144810	Sicav Placeuro	144770
EPF Holdings 16 S.à r.l.	144794	Sichel Industrie S.A.	144814
Euro-MTI Sàrl	144816	SIM S.A.	144807
Fiduciaire de l'Est N.S. S.A.	144782	Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A.	144804
Fidus Gestion S.A.	144811	Société Financière d'Investissement FININVEST	144808
Financière Ronda S.A.	144771	TPL Wittenberge S.à r.l.	144771
Galeo	144806	Transports Rossi SA	144805
		VM Europe S.A.	144808

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 7 août 2007

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Michel Vedrenne

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs Délégués:

Monsieur Michel Latin, 121, rue du Village, B 5310, ...

Monsieur Jean-Jacques Pire, 31/8, bd ..., B 6000 Charleroi.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007144150/2315/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Domus Flavia Investments Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.455.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 522 du 11 juillet 2001, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 8 décembre 2006, acte publié au Mémorial C n^o 449 du 24 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144145/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00830. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2007

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

BANQUE CPH, représenté par Mr Alain Declercq et Mr François Petit,
rue Perdue, 7, B-7500 Tournai (Belgique)

Messieurs: Damien Courtens

Hugues de Drouas

Alex De Jesus, 5, rue de la Forêt, F-54430, Rehon-Heumont

Alexandre Donadini

Michel Latin

Jean-Marie Legrand

Michel Parizel

Jean-Jacques Pire

Jean-Pol Pire

Thierry Van Mons

Michel Vedrenne

Mesdames: Elisabeth Lacouture

Jacqueline Starkle

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur:
DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007144142/2315/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Penkford Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.113.

Constituée par-devant Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 25 novembre 2005, acte publié au Mémorial C n ° 469 du 3 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *PENKFORD HOLDING S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144139/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL00996. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Financière Ronda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2007

Est nommé à l'unanimité:

- Président du Conseil d'Administration: Monsieur Michel Vedrenne
- Administrateur délégué: M. Michel Parizel.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007144143/2315/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04072. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

TPL Wittenberge S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.746.

Par résolution signée en date du 13 novembre 2007, l'associé unique a nommé Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet au 17 novembre 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Référence de publication: 2007144179/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

IROKO Pharmaceuticals (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.016.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-third of November.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. IROKO INTERNATIONAL S.à.r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 131.998, here represented by Katarzyna Kuszewska, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on November 16, 2007;

2. IROKO PHARMACEUTICALS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under number 4315475, here represented by Katarzyna Kuszewska, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, on November 16, 2007.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is IROKO PHARMACEUTICALS (LUXEMBOURG) S. à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determine that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively the Ordinary Class A Shares and each individually a Ordinary Class A Share) and twelve thousand five hundred (12,500) preferred «tracker» shares (collectively the Preferred Class B Shares and each individually a Preferred Class B Share). The Ordinary Class A Shares and the Preferred Class B Shares are hereinafter collectively referred to as the Shares and individually as a Share. The Shares are in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its Shares at the option of the holder(s) thereof, provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the Company;
- (ii) sufficient distributable reserves are available to pay the redemption price in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the Company as of the redemption date, to be prepared by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (iii) the share capital of the Company does not fall below the minimum required by the Law;
- (iv) redemption shall be decided by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, in accordance with Article 13.7; and
- (v) in the case of a redemption of Preferred Class B Shares, the redemption price will equal the amount contributed to the Company for such Preferred Class B Shares increased with the amount of accrued and unpaid preferred dividend to which such Preferred Class B Shares are entitled pursuant to Article 16.2.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.3. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s). The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

Art. 9. Procedure.

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

Art. 10. Representation.

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager together with any class B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment (i) complies with the Articles and the Law and (ii) was made in good faith and was reasonably believed by such manager to be in the best interests of the Company at the time such commitment was made.

IV. General Meetings of Shareholders and Circular Resolutions

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, the holders of the Preferred Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Preferred Class B Shares in the Company in respect of the Preferred Class B Shares, shall be entitled, before any distribution can be made to the holders of Ordinary Class A Shares, to receive a preferred dividend in the total aggregate amount equal to the net profit realized by the Company during the first month of its operation.

16.3 After the payment of the preferred dividend as set out in article 16.2 above, the shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim financial accounts are drawn up by the sole manager or by the Board, and to the extent the Company has appointed one or several réviseur(s) d'entreprises, these interim financial accounts must be verified by such réviseur(s) d'entreprises;

(ii) these interim financial accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date the interim financial accounts have been drawn up;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, IROKO INTERNATIONAL S. à r.l., prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Class A Shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and

IROKO PHARMACEUTICALS, LLC, prenamed and represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) Preferred Class B Shares, in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A and class B managers of the Company for an indefinite period:

(i) class A manager:

- Marc K. Furstein, investment manager, born in New York, United States of America on 11 February 1968, residing professionally at 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, United States of America;

- Constantine M. Dakolias, investment manager, born in Washington DC, United States of America on 20 June 1966, residing professionally at 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, United States of America;

- James K. Noble III, attorney, born in New York, United States of America on 2 January 1959, residing professionally at 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, United States of America.

(ii) class B manager:

- Gérard Birchen, company director, born in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 13 December 1961, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Sinan Sar, company director, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 5 June 1980, residing professionally at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. IROKO INTERNATIONAL S. à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Etats-Unis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois (RCS) sous le numéro B 131.998, représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, ayant son adresse professionnelle à Etats-Unis, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2007;

2. IROKO PHARMACEUTICALS LLC, une société à responsabilité limitée existant selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès de la «Division of Corporations» de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4315475, représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, ayant son adresse professionnelle à Etats-Unis, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est IROKO PHARMACEUTICALS (LUXEMBOURG) S. à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg ou par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement appelées les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et chacune individuellement la Part Sociale de Classe A), et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales préférentielles «traçantes» (collectivement appelées les Parts Sociales Préférentielles de Classe B et chacune individuellement la Part Sociale Préférentielle de Classe B), les Parts Sociales Ordinaires de Classe A et les Parts Sociales Préférentielles de Classe B seront ci-après collectivement désignées comme les Parts Sociales et individuellement comme une Part Sociale. Ces Parts Sociales sous forme nominative ont une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses parts sociales, sur exercice de cette option par l'un des détenteurs de ces parts sociales, pourvu que:

- (i) le rachat soit accompagné d'une réduction du capital social de la Société;
- (ii) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles afin de payer le prix de rachat dépassant la valeur nominale des parts sociales à racheter, de telles réserves distribuables sera documenté par un bilan intérimaire de la Société à la date du rachat, il sera préparé par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société;
- (iii) le capital social de la Société tomberait en dessous du minimum prévu par la Loi;
- (iv) le rachat sera décidé par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, en accord avec l'article 13.7;et
- (v) en cas de rachat de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, le prix de rachat sera égal à la somme apportée à la Société pour ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B, augmentée de la somme cumulée et non encore acquittée des dividendes préférentiels auxquels ces Parts Sociales Préférentielles de Classe B donnent droit, selon l'Article 16.2.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B (le Conseil). Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de deux (2) gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Etats-Unis.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements (i) sont conformes aux Statuts et à la Loi, (ii) ont été pris de bonne foi et dont le gérant pouvait raisonnablement penser qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société au moment où un tel engagement a été contracté.

IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements des associés dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Après l'affectation de bénéfices au compte de réserve statutaire, et dans les limites prescrites par la Loi, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B au moment d'une telle distribution, auront vocation à recevoir, avant toute distribution faite aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires A, un dividende préférentiel du montant total cumulé égal au profit net dégagé par la Société au cours du premier mois d'activité. Et ceci, au prorata du capital investi dans la Société, en matière de Parts Sociales Préférentielles de Classe B (valeur nominale et le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Classe B.

16.3. Après le paiement des dividendes préférentiels décrit à l'article 16.2. ci-dessus, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il peut être alloué au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil, et dans la mesure où la Société a nommé un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, ces comptes intérimaires devront être vérifiés par ce ou ces réviseurs d'entreprises;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Sur ces faits, IROKO INTERNATIONAL S. à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), et

IROKO PHARMACEUTICALS LLC, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Un montant de vingt-cinq mille euro (EUR 25.000,-) est à disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'entière du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de Classe A et gérants de Classe B de la Société pour une durée illimitée:

(i) Gérants de Classe A:

- Marc K. Furstein, investment manager, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 11 février 1968, ayant son adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

- Constantine M. Dakolias, investment manager, né à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique le 20 juin 1966, ayant son adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique;

- James K. Noble III, avocat, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 2 janvier 1959, ayant son adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, 46th Floor, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique.

(ii) Gérants de Classe B:

- Gérard Birchen, gérant de société, né à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg le 13 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Sinan Sar, gérant de société, né à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg le 5 juin 1980, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Ce document a été lu aux personnes comparantes qui ont signé conjointement avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Kuszewska, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, LAC/2007/37690. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007144432/5770/548.

(070167713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Fiduciaire de l'Est N.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 113.692.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143953/6261/12.

Enregistré à Diekirch, le 30 novembre 2007, réf. DSO-CK00343. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070167379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Instal-Fit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.432.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 2004, acte publié au Mémorial C no 261 du 4 mars 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 3 octobre 2005, acte publié au Mémorial C no 610 du 24 mars 2006, modifié par-devant le même notaire en date du 19 juin 2007, acte publié au Mémorial C no 1880 du 4 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour *INSTAL-FIT S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007143957/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00885. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Café Pins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.087.

Suite à différentes cessions sous seing privé, le capital de la société est réparti comme suit:

	Parts sociales
1) Madame Elisabeth Hüssllein, avec domicile à L-5380 Übersyren, 59, rue de la Montagne	50
2) Monsieur Stanley Theis, avec domicile à L-5380 Übersyren, 59, rue de la Montagne	50
Total:	100

Munsbach, le 25 octobre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007143984/6261/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Halltex Luxemburg, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 113.205.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der außergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 21. September 2007 hervor dass:

- Herr Joseph Dhamen, geboren am 29. September 1942 in Hobscheid, Angestellter, wohnhaft L-8450 Steinfort, 21, Cité de l'Usine, wird mit Wirkung zum 1. Oktober 2007 zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt. Herr Dhamen kann, im Rahmen seiner Tätigkeit als Geschäftsführer, die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten, soweit dies durch das Handelsgesetz nicht anders vorgesehen ist.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 21. September 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007143972/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Lagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 6-8, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 102.837.

Il résulte d'une cession de parts du 2 juillet 2007 que le capital social se compose comme suit:

	Parts sociales
- Madame Hilary Porteous, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume	125
Total	125

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2007, que:

- Le siège social est transféré de L-1945 Luxembourg, 6-8, rue de la Loge à L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

- Madame Maribel Leon Cedano, demeurant à L-7421 Cruchten, 10, Huele Wee, démissionne de son poste de gérante administrative.

- Madame Hilary Porteous, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume est nommée gérante.

- La société sera engagée dorénavant par la signature seule de Madame Hilary Porteous.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 novembre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES sàrl

Signature

Référence de publication: 2007143975/7262/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pro-Inn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6360 Grundhof, 2, route de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 94.545.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 6 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007143996/800868/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 décembre 2007, réf. DSO-CL00046. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070167197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Acamar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.018.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of November.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Anders Hultin, company director, born in Oscar (Sweden) on March 5, 1956, residing at Alpstigen 1, SE 18162 Lidingö, Sweden.

The founder is here represented by Mrs Ingrid Moinet, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 7, 2007.

The beforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following articles of association of a «société à responsabilité limitée» which it declares to hereby incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» (limited liability company) (the «Company»), governed by the present articles of incorporation and Luxembourg law, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company has one sole shareholder, such shareholder exercises the powers devolved to the general meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is ACAMAR S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at fifty seven thousand five hundred euro (EUR 57,500.-), represented by two hundred fifty (250) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), one hundred (100) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred (100) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred (100)

class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred (100) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred (100) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one hundred (100) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one hundred (100) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred (100) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred (100) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares, and together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares, the Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares» and together with the Ordinary Shares, the «shares»)), being a total of one thousand one hundred fifty (1,150) shares of a nominal value EUR 50.- (fifty euro) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share carries one vote and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present articles, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10.

10.1 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the Preferred Shares in issue in such Class(es).

10.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the repurchased and cancelled Class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each Preferred Share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

10.3 Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof *pro rata* to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

10.3.1 The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»);

10.3.2 The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»);

10.3.3 The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»);

10.3.4 The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

10.3.5 The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

10.3.6 The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

10.3.7 The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

10.3.8 The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

10.3.9 The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»);

10.3.10 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year-end after the start date of the relevant Class Period.

10.4 In the event a Preferred Class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start of the date after the last Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class D Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 10.3.1 to 10.3.9 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

10.5 In the case of a redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share calculated as follows: (i) nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount (ii) divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 10 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or the unanimous decision at a general meeting of shareholders to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

Art. 11. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 to the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of anyone class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority of shareholders representing at least the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg at such places as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Art. 22. Definitions.

Class A Interim 2007 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

Class B Interim 2008 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

Class C Interim 2009 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

Class D Interim 2010 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

Class E Interim 2011 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

Class F Interim 2012 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

Class G Interim 2013 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

Class H Interim 2014 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

Class I Interim 2015 Accounts Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

Class Period Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period

Available Amount Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

All the 1,150 (one thousand one hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr Anders Hultin, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 57,500.- (fifty seven thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,600.- (thousand six hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as class A managers for an undetermined duration

Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

and

Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article twelve of the by-laws, the company shall be bound by the individual signature of any class A manager (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of manager or through a power of attorney of a class A manager).

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Anders Hultin, associé, né à Oscar (Suède), le 5 mars 1956, résidant à Alpstigen 1, SE-181 82 Lidingo, Suède. Fondateur ici représenté par Madame Ingrid Moinet en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 7 novembre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera ACAMAR S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 57.500,-), représenté par deux cent cinquante parts sociales ordinaires (250) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B») cent (100) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe H

(les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), cent (100) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classes A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe D, les Parts Sociales Préférentielles de Classe E, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G, les Parts Sociales Préférentielles de Classe H, («les Parts Sociales Préférentielles») et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «parts sociales»), étant un total de mille cent cinquante (1.150) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10.

10.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales notamment par l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat ou l'annulation de toutes les Parts Sociales Préférentielles émises dans cette/ces Classe(s).

10.2 Au cas où le capital est réduit par le rachat ou l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de la ou des Classe(s) rachetées ou annulées devra recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action (tel que défini plus bas) pour toute Part Sociale Préférentielle de la Classe concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

10.3 Chaque Classe de Parts Sociales Préférentielles donne droit à son détenteur pro rata à sa détention dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe se rattache suivant les présents statuts

10.3.1. La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant du jour de la constitution de la société et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe A 2007 (la «Période Classe A»);

10.3.2 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la Période Classe A et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B 2008 (la «Période Classe B»);

10.3.3 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la Période Classe B et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C 2009 (la«Période Classe C»);

10.3.4 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la Période Classe C et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D 2010 (la«Période Classe D»);

10.3.5 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la Période Classe D et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E 2011 (la«Période Classe E»);

10.3.6 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe F est la période débutant le jour après la Période Classe E et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F 2012 (la«Période Classe F»);

10.3.7 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe G est la période débutant le jour après la Période Classe F et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G 2013 (la«Période Classe G»);

10.3.8 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe H est la période débutant le jour après la Période Classe G et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H 2014 (la«Période Classe H»);

10.3.9 La Période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe I est la période débutant le jour après la Période Classe H et se terminant à la Date Comptable Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I 2015 (la«Période Classe I»);

10.3.10 Pour éviter tout doute, s'il n'y a pas eu de Date Comptable Intérimaire pour une certaine Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première clôture annuelle de la date de début de la Période de la Classe concernée.

10.4 Pour le cas où une Classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de la Classe concernée, les détenteurs de cette classe obtiendront le droit, en cas de rachat ou d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période d'une Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre Classe) et se termine à la Date Comptable Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle

Classe de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que s'il n'a pas de Date Comptable Intérimaire d'une telle Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de la Classe D et les Classes de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période comme prévu par les articles 10.3.1 à 10.3.9 viendront dans l'ordre de Classe A à Classe I (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées ou annulées auparavant).

10.5 En cas de rachat d'une Classe de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Préférentielles recevront la Valeur d'Annulation par Part calculée de la façon suivante: (i) valeur nominale par Part Sociale Préférentielle à annuler plus Montant Disponible (ii) divisé par le Nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Classe à racheter et annuler.

Toute modification du présent article 10 devra être soumise à la décision de l'unique détenteur de Parts Sociales (le cas échéant) ou à la décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% de toutes les parts sociales émises.

Art. 11. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y

en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 13. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 22. Définitions.

Comptes Intérimaires 2007 Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe A

Comptes Intérimaires 2008 Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe B

Comptes Intérimaires 2009 Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe C

Comptes Intérimaires 2010 Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe D

Comptes Intérimaires 2011 Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe E

Comptes Intérimaires 2012 Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe F

Comptes Intérimaires 2013 Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe G

Comptes Intérimaires 2014 Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe H

Comptes Intérimaires 2015 Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Préférentielles de Classe I

Période de Classe ou Période Signifie Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

Montant Disponible Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) moins le résultat, si positif, de toute perte (incluant les pertes reportées) exprimé comme positif, moins toutes prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires afférent à la Période de Classe pertinente (ou Nouvelle Période, le cas échéant)

Comptes Intérimaires Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente

Date Comptable Intérimaire Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe pertinente de Parts Sociales Préférentielles, pourvu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période pertinente.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les 1.150 (mille cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Monsieur Anders Hultin, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 57.500,- (cinquante sept mille cinq cent euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.600,- (mille six cents euro).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommées gérants de classe A pour une durée indéterminée

Madame Noëlla Antoine, expert comptable, née le 11 janvier 1969 à Saint-Pierre, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Ingrid Moinet, expert comptable, née le 5 décembre 1975 à Bastogne, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Et

Madame Pascale Nutz, expert comptable, née le 7 juillet 1969 à Douarnenez, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un de ses gérants de classe A (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Class A).

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: I. Moinet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, LAC/2007/37084. — Reçu 575 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007144434/5770/583.

(070167757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

EPF Holdings 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.029.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.156,

hereby represented by its manager, Mr Mark Doherty, Vice President, professionally residing at c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

by virtue of a resolution of the board of Managers dated November 28, 2007, which after being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of EPF HOLDINGS 16 S.à r.l. (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights

through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company);

- for the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise; and

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is fixed at fifty million Euro (EUR 50,000,000.-) to be divided into five hundred thousand (500,000) units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed and authorised capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles in the Mémorial C. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without premium, as the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, shall determine. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing unitholders a preferential right to subscribe to the units to be issued. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers any manager, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more managers provided that in no event shall such powers be delegated to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. ERISA Provisions. Unless otherwise consented by the unitholders, the board of managers shall use its best efforts to conduct the affairs of the Company in compliance with the exception for «real estate operating companies» or otherwise with the exception for other «operating companies» under the first sentence of paragraph (c) of the regulations contained in Section 2510.3-101 of the Regulations of the US Department of Labor or successor regulations (the Plan Assets Regulations). If the board of managers becomes aware that there is a material likelihood that the Company will cease to be a «real estate operating company» or otherwise an «operating company» under the first sentence of paragraph (c) of the Plan Assets Regulations, then the board of managers shall take such actions as may be necessary to cause the Company not to be adversely affected with respect to its status as a «real estate operating company» or otherwise as such an «operating company».

Chapter IV. - General meeting of Unitholders

Art. 17. Powers of the Sole Unitholder/General Meeting of Unitholders. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 18. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Other meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, other meetings of the unitholders shall never be held in the UK.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as «réviseur(s) d'entreprises agréé(s)».

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders. However, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may, to the extent permitted by applicable law, decide to pay interim dividends.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty-five (125) units representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of Units
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., previously named	125 units
Total:	125 units

All the one hundred and twenty-five (125) units are fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at approximately two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the general meeting of unitholders, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

(a) Mr Karl McCathern, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK;

(b) Mr Jonathan Griffin, Managing Director, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Mr Richard Crombie, Vice President, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF, UK; and

(e) Mr Steven Greenspan, Managing Director, residing at c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA,

(f) Mr Mark Doherty, Vice President, residing at c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers.

(2) The Company shall have its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(3) The following is elected as independent auditor: PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) The shareholders hereby specially authorise the board of managers to limit or withdraw preferential subscription rights in relation to an increase of capital made within the authorised capital provided for in article 6 of the Articles.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg,

ici représentée par son gérant, Monsieur Mark Doherty, Vice Président, résidant à c/o JP MORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

en vertu d'une résolution du conseil de gérance datée du 28 novembre 2007, ladite résolution, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel qu'indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit.

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de EPF HOLDINGS 16 S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est expressément autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux associés existant le droit de souscription préférentiel de souscrire aux parts sociales à émettre. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut déléguer à tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant tout ou partie des montants de ces augmentations de capital.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente

lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

Art. 13. Sous-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Dispositions ERISA. Sauf consentement contraire des associés, le conseil de gérance devra mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour mener les affaires de la Société conformément à l'exception des «real estate operating companies» (sociétés d'exploitation de biens immobiliers) ou encore à l'exception des autres «operating companies» (sociétés d'exploitation) visée par la première phrase du paragraphe (c) des règles contenues dans la Section 2510.3-101 des Réglementations émises par le «US Department of Labor» (Département du Travail aux US) ou de toutes autres réglementations ultérieures (le «Plan Assets Regulations»). Si le conseil de gérance se rend compte qu'il est possible que la Société cesse d'être une «real estate operating company» ou encore une «operating company» conformément à la première phrase du paragraphe (c) du «Plan Assets Regulations», alors le conseil de gérance prendra les mesures nécessaires pour éviter que la Société ne soit affectée de manière défavorable au regard de sa situation en tant que «real estate operating company» ou encore en tant que «operating company».

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Associé Unique/Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 18. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont toutes été souscrites comme suit:

Subscriber	Nombre de parts sociales
JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. prénommée	125 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Toutes les cent vingt-cinq parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social de la Société et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, ont pris les résolutions suivantes:

(1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

(a) Monsieur Karl McCathern, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(b) Monsieur Jonathan Griffin, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(c) Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à.r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Monsieur Richard Crombie, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, 10 Aldermanbury, Londres EC2V 7RF, UK;

(e) Monsieur Steven Greenspan, Managing Director, résidant à c/o JPMorgan INVESTMENT MANAGEMENT INC., 245 Park Avenue, NYNY 10167 USA; et

(f) Monsieur Mark Doherty, Vice-Président, résidant à c/o JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.à r.l., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance.

(2) Le siège social de la Société est établi au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

(3) Est nommée réviseur d'entreprises agréé: PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

(4) Les associés autorisent par les présentes le conseil de gérance à limiter ou retirer les droits de souscription préférentiels relatifs à une augmentation de capital effectuée dans les limites du capital autorisé, tel que défini à l'article 6 des Statuts.

Dont acte, passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi à la requête de la partie comparante.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Doherty, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15304. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007144495/239/543.

(070167921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Simtec Silicone Parts Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.765.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 6 juin 2007 que:

- Les mandats des administrateurs Gernot Kos et Thierry Hellers sont prorogés pour une durée de 6 ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012, tous deux demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- GT FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Becker, dont le mandat n'a pas été prorogé. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES, sàrl, dont le mandat n'a pas été prorogé. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007143987/7262/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Bellevue Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.391.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2007 que:

- GT FIDUCIAIRES S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 121.820 est nommé nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Robert Becker, démissionnant. Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

- La FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121.917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de BECKER + CAHEN & ASSOCIES, sàrl, démissionnant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007143992/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2007, réf. LSO-CJ06890. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

New Automotive s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9713 Clervaux, 29, rue Driicht.
R.C.S. Luxembourg B 119.532.

Zufolge Urkunde, aufgenommen durch Notar Martine Weinandy, mit dem Amtssitz zu Clerf, am 19. November 2007, einregistriert zu Clerf, am 21. November 2007. CLE/2007/1083, haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Henri Fort, K.F.Z.-Händler, geboren zu St. Vith (B), am 4. Dezember 1964, wohnhaft zu B-4780 St. Vith, Malmedyer Strasse 62, tritt mit sofortiger Wirkung als technischer Geschäftsführer zurück.
- Herr Guido Bartholomäus Karl Jost, Geschäftsmann, geboren zu St. Vith (B), am 22. April 1967, wohnhaft zu L-9713 Clerf, 29, rue Driicht, tritt mit sofortiger Wirkung als administrativer Geschäftsführer zurück.

Zum technischen und administrativen Geschäftsführer wird Herr Guido Jost, vorbenannt, für eine unbestimmte Dauer ernannt. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift unbegrenzt verpflichten.

Clerf, den 22. November 2007.

M. Weinandy
Notar

Référence de publication: 2007143997/238/18.

(070167170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

NTG Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 17.013.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 novembre 2007 a reconduit le mandat des administrateurs sortants, M. Toufick Gargour, directeur, Président, demeurant Imm. Lady Cochrane, Jemmayzeh-Beyrouth, Liban, M. Alain Gargour, directeur, demeurant au 5, Cromwell Place, SW7 2JE Londres, Royaume-Uni et M. Gilbert Gargour, directeur, demeurant Anhalt Road, SW11 Battersea, Royaume-Uni, pour une nouvelle période de cinq ans.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2007143994/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08849. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Transports Rossi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social est la suivante:

29, Gruuss-Strooss, L-9991 Weiswampach

à partir du 1^{er} novembre 2007.

H. Rinnen.

Référence de publication: 2007143995/801018/13.

Enregistré à Diekirch, le 4 décembre 2007, réf. DSO-CL00012. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070167224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

**R.T.I. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Agora S.à r.l.).**

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.
R.C.S. Luxembourg B 98.584.

L'assemblée générale extraordinaire a eu lieu au siège social de la société R.T.I. ce jeudi 22 novembre 2007 en présence des deux associés.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Stefano Fiorani en sa qualité de gérant demeurant 37, rue des Prés, F-57330 à Volmerange-les-Mines et
- 2) Madame Béatrice Fiorani-Simonis associée, demeurant 37, rue des Prés, F-57330 à Volmerange-les-Mines.

L'objectif de cette assemblée était le changement du nom de la rue du siège social de la société R.T.I. et de son numéro, changement imposé par la commune de Bertrange.

De ce fait il en résulte que l'ancienne adresse à savoir; route de Dippach n ° 166, L-8055 Bertrange est dorénavant Grevelsbarrière n ° 3 à L-8059 Bertrange.

Cette mention est approuvée par les associés.

S. Fiorani / B. Fiorani-Simonis (Signatures)

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007144038/5770/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00765. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Galeo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 129.900.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Steinsel le lundi 8 octobre 2007 à 10.00 heures

Première résolution

Sur proposition du Président, l'assemblée décide de nommer Monsieur Antoine d'Espous, domicilié 22, rue de Béarn, 92210 Saint-Cloud, France, co-gérant de GALEO, pouvant ainsi, au même titre que Monsieur Alexandre Marguet, engager la société sur sa seule signature pour toute opération courante qui ne relève pas de la compétence de l'assemblée générale des associés de la Sarl.

Cette résolution est mise au vote et recueille l'unanimité.

Pour extrait conforme

A. d'Espous

Président

Référence de publication: 2007143998/1593/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00605C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Armatek S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.824.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sarl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60 Grand-Rue, niveau Cinq, de la société ARMATEK S.à R.L.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 90.824

à effet du 1^{er} décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER Sarl

Signature

Référence de publication: 2007144004/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Nostrum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 82.206.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en l'étude de M^e Bettingen le 27 juillet 2007

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 27 juillet 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2007, Relation: LAC/2007/21027, que:

- l'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société a définitivement cessé d'exister;
- l'assemblée décide que tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2007.

M^e P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007144055/202/18.

(070167454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Media Lario International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.870.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 20 juillet 2007, a pris à l'unanimité la résolution de transférer le siège social de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007144005/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK07928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

SIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.702.

Laut Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Mai 2007 wurden die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder HH. Marc-André Trube, Dr. Norbert Kurt Gebhart, Jean Bodoni und Guy Kettmann sowie des Aufsichtskommissars Herrn Helmut Müller für die Dauer von einem Jahr, bis zur jährlichen Generalversammlung im Jahre 2008 verlängert.

Luxemburg, den 23. November 2007.

Für SIM S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007144010/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08571. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

VM Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.959.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 26 juillet 2007 que:

- Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:

* Monsieur Alain Lam.

* Monsieur Bruno Beernaerts.

* Monsieur Patrick Moinet.

- Est réélu commissaire, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011:

- CERTIFICA LUXEMBOURG sarl, ayant son siège social au 54, avenue de Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007144061/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Breeze Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.886.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 22. November 2007, 11 Uhr, am Sitz der Gesellschaft
Fünfter Beschluß

Die Aktionäre beschließen die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern:

a) Herr Andreas Fisch, Bankangestellter, geboren am 24. März 1966 in Trier, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

b) Herr Henri Zimmer, Bankangestellter, geboren am 21. Dezember 1959 in Pétange, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

c) Herr Holger Möller, Bankangestellter, geboren am 27. Februar 1956 in Hamburg, mit Geschäftsadresse in 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

Das Mandat gilt bis die nächste Ordentliche Generalversammlung den Jahresabschluss der Gesellschaft für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr genehmigt.

Référence de publication: 2007144011/8344/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01980. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Société Financière d'Investissement FININVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 6.787.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 avril 2005 le mandat du Commissaire aux comptes M. Jean-Daniel Pauli a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2007144013/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Coronas Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.975.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2007

- La société EFFIGI SARL, représentée par Monsieur Jean-Robert Bartolini représentant permanent, est nommée Président du Conseil d'Administration. La société EFFIGI SARL assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

CORONAS INVESTMENT S.A.

DMC SARL / EFFIGI SARL

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais / J.-R. Bartolini

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007144048/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00049. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

—
Am 16. November 2007 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschlossen, den Gesellschaftssitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Dezember 2007 innerhalb der Stadt Luxemburg von 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg nach 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, zu verlegen.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

IMMO-CHARLOTTE S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007144016/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00809C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

S.C.I. St. SABIN, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 403.

—
Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} juin 2007 que:

Le siège social est transféré de L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins à L-1661 Luxembourg, 47, Grand Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

ABROAD FIDUCIAIRE

Signature

Référence de publication: 2007144017/6951/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07472. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Concept Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 87.903.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société CONCEPT CONSULTING S.à R.L.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 87.903

à effet du 1^{er} décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2007144020/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00338. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

EMC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.600.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société EMC GROUP S.à R.L.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 86.600

à effet du 1^{er} décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2007144021/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00342. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070167438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

American Trade Center Europe A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.607.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

AMERICAN TRADE CENTER EUROPE A.G.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 48.607

prend fin

le 30 novembre 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 novembre 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007144029/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Fidus Gestion S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 55.098.

—
Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2007

L'assemblée décide de transférer le siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Pour extrait conforme, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007144030/7753/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02190. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Association Culturelle Turco-Luxembourgeoise, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8315 Olm, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg F 566.

—
Extrait de publication de l'Assemblée Générale du 25 mars 2007 et du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2007

- Conformément à l'article 3 des statuts voici le changement du but de l'Association:

Le but de l'ASSOCIATION CULTURELLE TURCO LUXEMBOURGEOISE est de développer les relations culturelles et amicales entre la Turquie et le Luxembourg et la Communauté Européenne ainsi que de présenter l'histoire et la langue turque en priorité à la population turque vivant au Luxembourg.

Dans ce contexte l'ACTL organise des conférences, des expositions, des activités scientifiques, artistiques et sportifs afin d'exposer en continue la culture turque au Luxembourg et dans la Communauté Européenne.

L'organisation de ces activités se fera dans le respect des principes octroyés par Mustafa Kemal Atatürk, le fondateur de la «République de la Turquie».

Conformément à l'article 15 des statuts coordonnées, voici le nouveau régime de signature d'utilisation du compte bancaire de l'association culturelle turco-luxembourgeoise:

- Signature individuelle de tout membre du Conseil pour tout engagement ne dépassant pas EUR 500,- (cinq cents euros)

- Signature conjointe du Président et d'un membre du Conseil pour tout engagement ne dépassant pas EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros)

- Signature conjointe du Président et deux membres du Conseil pour tout engagement dépassant EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros)

Pour extrait conforme

ASSOCIATION CULTURELLE TURCO-LUXEMBOURGEOISE

Signature / Signatures

Un mandataire / -

Référence de publication: 2007144035/5726/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02171. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Doranda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.625.

La société MADAS S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 9 mai 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89.272, nommée administrateur en date du 9 mai 2006, a désigné Monsieur Benoît Parmentier, né le 14 juin 1977 à Namur (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société FINDI S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.315, nommée administrateur en date du 9 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait le 5 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

DORANDA S.A.

MADAS S. à r. l. / FINDI S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

C. François / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007144050/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Intervallum Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.072.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société INTERVALLUM ENGINEERING S.à R.L.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.072

à effet du 1^{er} décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2007144022/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Intervallum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 89.451.

La soussignée, REGIO OFFICE CENTER Sàrl, ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente qu'elle dénonce le siège situé au 60, Grand-Rue, niveau Cinq, de la société INTERVALLUM S.à R.L.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 89.451

à effet du 1^{er} décembre 2007.

144813

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 novembre 2007.

REGIO OFFICE CENTER SàRL

Signature

Référence de publication: 2007144024/816/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Batichimie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 22, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 36.954.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2007 a pris connaissance des changements d'adresses des associés ainsi que de son gérant unique, à savoir:

- C.W.A. S. à R.L. (Associé), le siège est 22, rue de l'Ecole à L-6183 Gonderange,
- Claude Wagner (Associé), son adresse est 22, rue de l'Ecole à L-6183 Gonderange,
- Claude Wagner (Gérant), son adresse est 22, rue de l'Ecole à L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour BATICHIMIE S.à r.l.

Par mandat

C. Wagner

Référence de publication: 2007144054/3290/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

2PI, s.à r.l., Philippe Paladi International, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 105.006.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 novembre 2007, numéro 2007/2407 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 21 novembre 2007, relation: CAP/2007/3043 que la société à responsabilité limitée PHILIPPE PALADI INTERNATIONAL, s.à r.l., en abrégé 2PI, s.à r.l., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 105 006, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, prédit, en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 298 du 5 avril 2005,

a été dissoute avec effet au 19 novembre 2007.

Monsieur Philippe Paladi-Noel, seul associé, a déclaré que la société n'a plus d'activités, que la liquidation a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Bascharage, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

Référence de publication: 2007144056/236/24.

(070167459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Batichimie-Travaux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 37.177.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2007 prend connaissance des changements d'adresses de l'actionnaire unique ainsi que de son gérant, à savoir:

- C.W.A. S. à R.L. (Actionnaire), le siège est 22, rue de l'École à L-6183 Gonderange,
- Claude Wagner (Gérant), son adresse est 22, rue de l'École à L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour BATICHIMIE TRAVAUX S.à r.l.

Par mandat

C. Wagner

Référence de publication: 2007144057/3290/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00866. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 10.155.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2007 a pris connaissance de la nouvelle adresse de Monsieur Claude Wagner en tant qu'administrateur et administrateur délégué, il réside actuellement au 22, rue de l'École à L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour SICHEL INDUSTRIE S.A.

Par mandat

C. Wagner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007144059/3290/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Chapes Modernes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 71.797.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2007 a pris connaissance de la nouvelle adresse de Monsieur Claude Wagner en tant qu'administrateur et administrateur délégué, il réside actuellement au 22, rue de l'École à L-6183 Gonderange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour CHAPES MODERNES S.A.

Par mandat

C. Wagner / A. Heister

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007144062/3290/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mai 2007

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Michel Vedrenne.

Est nommé à l'unanimité Directeur Général:

Monsieur Michel Parizel.

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs Délégués:

Monsieur Alex De Jésus, 5, rue de la Forêt, F-54430 Rehon-Heumont

et Madame Elisabeth Lacouture

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de 1 an au poste de Réviseurs:

DELOITTE SA

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007144083/2315/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

COFIBOL, Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle du 23 mai 2007

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée de un an aux postes d'administrateurs:

Messieurs: Roger De Cock

Alex De Jésus

Michel Latin

Michel Parizel

Thierry Van Mons.

Michel Vedrenne

Mesdames: Elisabeth Lacouture

Jacqueline Stärkle.

L'Assemblée Générale

Référence de publication: 2007144086/2315/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 49.850.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 avril 2007

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes:

1) Président du Conseil d'Administration:

Mr Michel Vedrenne

2) Administrateurs Délégués:

Mr Alex De Jésus

M^e Elisabeth Lacouture.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007144089/2315/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-CI04064. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Griffin Metropolitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.939.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique datées du 22 novembre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 à 3.

3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

4. Madame Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour GRIFFIN METROPOLITAN S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007144042/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Euro-MTI Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 40.117.

Le siège social de la société est fixé au 12, rue Ste Zithe à L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007144027/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070167350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2007.